



Clôture compte coloc, comment faire ?

Par **JuFer**, le **26/02/2018** à **15:20**

Bonjour,
Je vous explique ma situation.
Il y'a 4ans j'avais un compte coloc avec un autre personne.
Pensant qu'il était clôturer, j'ai reçu un courrier récemment concernant ce compte m'indiquant qu'il y'a une amende de prélèvement.
J'ai fais mes recherches, appeler tout les numéros que je pouvais et j'ai pu savoir que cela concernait l'autre titulaire.
Comment puis-je faire pour clôturer ce compte sachant que je ne suis pas forcément en bon termes avec l'autre personne ? Et surtout pour recouvrir cette somme qui n'ai pas de mon ressort.
Bonne journée à vous, dans l'attente de vos réponses, merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **26/02/2018** à **21:10**

Bjr,
Fermer le compte ne pose aucun problème quand le courrier de résiliation est signé par tous les cotitulaires.
Vous pouvez néanmoins dénoncer votre compte joint, c'est-à-dire mettre fin à la solidarité du compte. Il vous suffit de le signaler à votre banque, et aussi d'en informer le co-titulaire, MAIS le compte ne doit pas être en position débitrice.

Par **morobar**, le **27/02/2018** à **09:38**

C'est la première fois que j'entend parler d'un compte "coloc", et itou pour l'amende de prélèvement.
C'est bien de traduire par "compte joint", mais c'est mieux d'exiger une situation un peu plus claire.